

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
22 juillet 2020

PUBLIE LE : **30 JUIL. 2020**

Délibération n°220720-8 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydéric WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

LOUVECIENNES

Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20200730-220720-8-AI
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**RAPPORTEUR** : Le Président**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 22 octobre 2018.**LE COMITE,**Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,****PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :**Décision n°2020-1****OBJET** : Mission de maître d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité en eau du Musée du Domaine Royal de Marly.

Il a été décidé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude JSI.

Montant total de l'offre : 4 420 € HT, soit 5 304 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2020-2**OBJET** : Changement du prix de vente de produits destinés à la vente en boutique

Après la hausse du prix à l'achat de certains articles par le fournisseur, il a été décidé de modifier le prix de vente des articles suivants :

ARTICLE	EDITEURS	Ancien PUV	Nouveau PUV
Grand Marque-Page fleurs	RMN	5€	1€

Décision n°2020-3**OBJET** : Modification de la régie de recettes

Il a été décidé :

- de porter le montant maximum de l'encaisse à 3 800 € ;
- de porter le montant de cautionnement selon le barème à 460 € ;
- d'encaisser les billets d'entrée et la vente de produits boutique selon les modes de paiements suivants : espèces, chèques bancaires, cartes bancaires, mandats administratifs, virements bancaires, paiements en ligne ;
- de verser une indemnité à l'agent régisseur selon le barème ;
- que le fonctionnement de la régie soit modifié à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision n°2020-4**OBJET** : Achat de nouveaux livres destinés à la vente en boutique

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	EDITEURS	PUA TTC	PUV TTC
L'éclairage, le chauffage et l'eau aux XVIIème et XVIIIème siècle	Ed. Gourcuff Gredenigo	23 €	59 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2020-5

OBJET : Réintégration dans le stock de livres destinés à la vente en boutique

Il a été décidé remettre en vente le livre mentionné ci-dessous :

ARTICLE	EDITEURS	PUA TTC	PUV TTC	Qté
Vue des jardins de Marly, le Roi Jardinier, 1998	De Gourcuff- Gradenico	40 €	60 €	10

Le produit de la vente sera inscrit en recette.

Fait à Marly-le-Roi, le : **30 JUL. 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le : **30 JUL. 2020**

Pour extrait conforme

Lydéric WATINE
Président du Syndicat Intercommunal

